

Demande d'examen au cas par cas

Note d'accompagnement

PROJET DE CREATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT POUR VEHICULES LEGERS A RUFFEC (16)

SCI LES REMIEGERES

785, Rue André Bouyer
16700 RUFFEC

REF : 2606E61B3000056

Date : 11/08/2026

Version initiale

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
1.1.	CONTEXTE GENERAL	3
1.2.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
2.	PRESENTATION DU PROJET	4
2.1.	LOCALISATION DU SITE	4
2.2.	PRESENTATION DU PROJET	6
2.3.	PLAN DE MASSE DU PROJET OBJET DE LA DEMANDE	9
3.	ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	10
3.1.	PREAMBULE	10
3.2.	INCIDENCES SUR LE MILIEU HUMAIN	11
3.3.	INCIDENCES SUR LE MILIEU PHYSIQUE	15
4.	CONCLUSION	18

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 : Localisation du projet sur fond cadastral</i>	<i>5</i>
<i>Figure 2 : Plan des abords du projet</i>	<i>6</i>
<i>Figure 3 : Organisation actuelle du site (Source : ARDECO – 27/04/2026)</i>	<i>7</i>
<i>Figure 4 : Organisation projetée du site (Source : ARDECO -27/04/2026)</i>	<i>8</i>
<i>Figure 5 : Plan de masse du projet (Source : ARDECO)</i>	<i>9</i>

TABLE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Rubrique concernant le projet au titre de l'article R122-2 du Code de l'environnement</i>	<i>3</i>
<i>Tableau 2 : Synthèse de la localisation du projet</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 3 : Bilan des surfaces du projet (Source : ARDECO)</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 4 : Evaluation des incidences du projet sur le milieu humain</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 5 : Evaluation des incidences du projet sur le milieu physique</i>	<i>15</i>

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général

Le projet consiste en la création d'un parc de stationnement pour véhicules légers qui sera utilisé par la Société Centrale d'Approvisionnement Charentes-Poitou. Le site est localisé à Ruffec en Charente au sein de la zone industrielle des Groyes.

Le présent document a pour objectif de synthétiser les enjeux environnementaux du projet.

1.2. Contexte réglementaire

1.2.1. Annexe à l'article R122-2 du Code de l'environnement

Au regard de la nature de l'aménagement et des différentes entités qui le composent, ce dernier entre dans la rubrique 41.a de l'annexe R122-2 du code de l'environnement.

Tableau 1 : Rubrique concernant le projet au titre de l'article R122-2 du Code de l'environnement

Catégories de projets	Projets soumis à évaluation environnementale	Projets soumis à examen au cas par cas	Situation du projet d'aménagement
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	-	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'un parc de stationnement pour véhicules légers de 245 places dont 7 places PMR, 1 place PMR électrique, 11 places électriques et 49 places pré-équipées. Projet soumis à demande d'examen au cas par cas
		b) Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.	

1.2.2. L'avis de l'Autorité environnementale

L'avis émis par l'Autorité environnementale porte à la fois sur la qualité de la demande d'examen au cas par cas et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet.

Il comporte une analyse du contexte du projet, une analyse du caractère complet de la demande d'examen au cas par cas, de sa qualité et du caractère approprié des informations qu'elle contient et une analyse de la prise en compte de l'environnement dans le projet, notamment la pertinence et la suffisance des mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation des impacts.

2. PRESENTATION DU PROJET

2.1. Localisation du site

Le projet est localisé sur la commune de Ruffec en Charente au sein de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'emprise foncière, d'une superficie d'environ 2,48 ha, s'inscrit au sein d'une zone industrielle : Les Groyes.

Les références et informations générales des terrains étudiés sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Synthèse de la localisation du projet

Département	CHARENTE (17)
Commune	RUFFEC (16700)
Adresse	Lieu-dit « Le Champ du Mas »
Superficie du terrain	24 879 m ²
Référence(s) cadastrales	Section BE Parcelle n°124
Coordonnées en Lambert 93 (au centre des terrains)	X : 482 447 m Y : 6 552 382 m
Contexte urbanistique	Parcelle urbaine

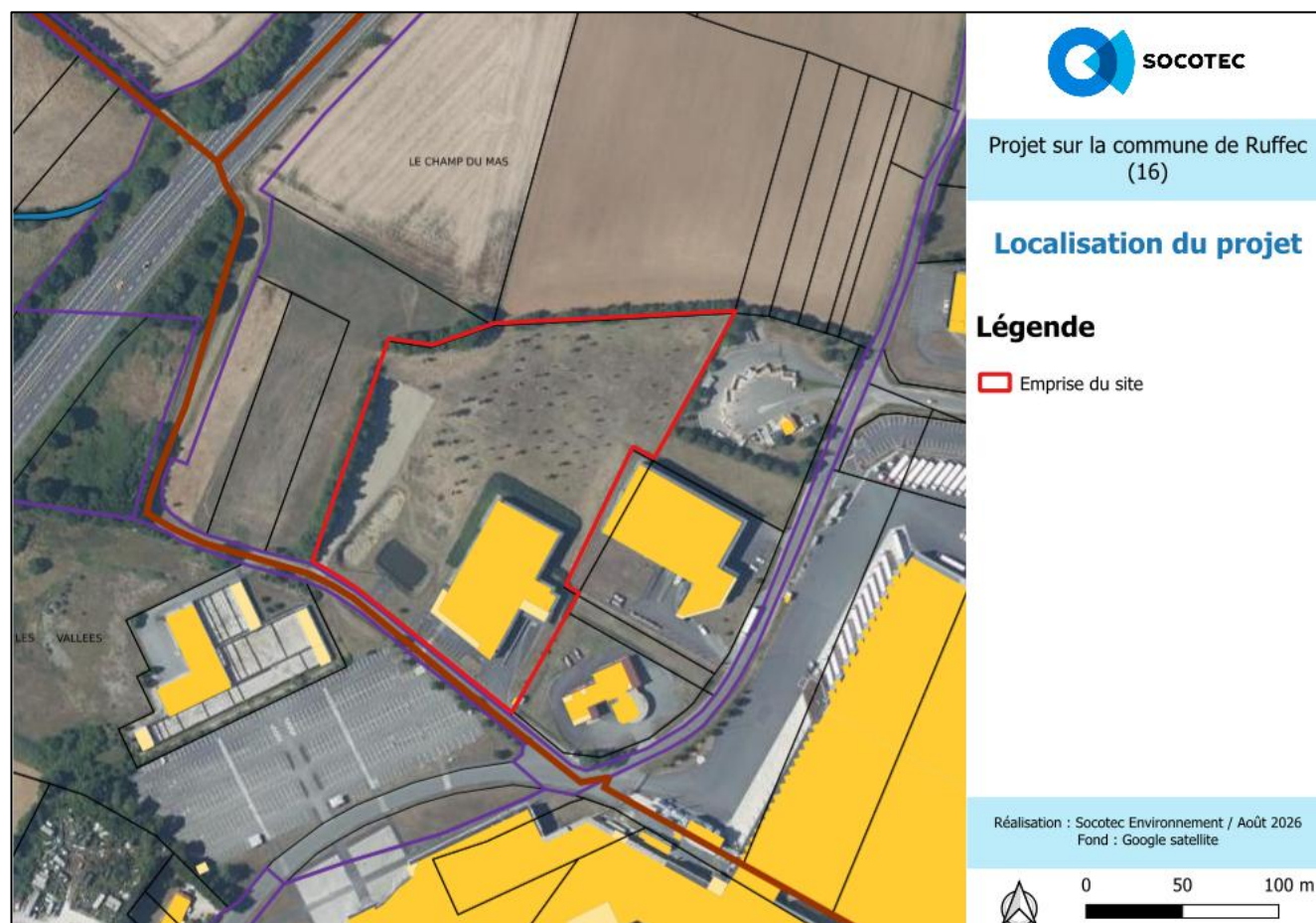


Figure 1 : Localisation du projet sur fond cadastral

Le site est localisé au Nord-Ouest de la commune de Ruffec, dans un contexte urbain, entouré par des sites d'activités économiques.

Le site est bordé par :

- Au Nord et à l'Ouest, des parcelles agricoles,
- A l'Est, un bâtiment dédié à la réception Salon Cadeaux et jouets SCACHAP, un bâtiment du Groupe Vêtements Vignaud GVV et un pôle de valorisation de déchets,
- Au Sud, la zone de stationnement du site SCACHAP et une voie de desserte de la zone industrielle.

La figure ci-après permet de localiser le site dans son environnement.



Figure 2 : Plan des abords du projet

2.2. Présentation du projet

2.2.1. Configuration actuelle

Le site est constitué d'un des bâtiments de la SCACHAP correspondant à une salle d'exposition, d'une surface d'espaces verts et un bassin d'extinction incendie. La SCACHAP regroupe au global plusieurs bâtiments sur d'autres parcelles.

L'organisation des surfaces actuelles sont présentées sur la figure ci-après.



- 7 places PMR,
- 1 place PMR électrique,
- 11 places électriques,
- 49 places pré-équipées.

Ces extensions projetées vont permettre de créer une zone de stationnement dédiée au bâtiment pour les employés.



- la création de places de stationnement par terrassement, réalisation de la structure de chaussée, mise en œuvre d'un revêtement en enrobé et réalisation du marquage au sol,
- l'installation de bornes de recharge des véhicules légers (VL) électriques,
- la plantation de nouveaux arbres.

Tableau 3 : Bilan des surfaces du projet (Source : ARDECO)

Le plan de masse complet du projet est présenté en page suivante.

[illegible]

Figure 5 : Plan de masse du projet (Source : ARDECO)

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

3.1. Préambule

Dans le but d'identifier l'impact potentiel du projet sur l'environnement, une étude des enjeux et des incidences environnementales du projet a été effectuée. Cette analyse permet notamment de définir les composantes environnementales à considérer et les enjeux du projet. Cette analyse va être portée sur les différents milieux suivants :

- Milieu humain (bruit, trafic, déchets, ...),
- Milieu physique (topographie, risques naturels, eaux).

Elle est établie sur les principales phases du projet :

- La phase de travaux ;
- La phase d'exploitation.

Il est à noter que le milieu naturel et notamment la composante biodiversité ne seront pas étudiés dans cette analyse puisque le périmètre du projet est situé à proximité d'une zone sous forte influence anthropique qui ne présente pas d'enjeu environnemental (hors de toute zone d'intérêt telles que les zones Natura 2000 ou ZNIEFF).

Cette analyse se veut proportionnée au niveau d'impact pressenti compte tenu de la nature du projet.

Si elle ne remplace pas une étude d'impact avec une analyse séquentielle complète (enjeux / impacts / démarches ERC / analyse des impacts résiduels), elle se veut exhaustive sur les thématiques analysées.

3.2. Incidences sur le milieu humain

Tableau 4 : Evaluation des incidences du projet sur le milieu humain

Thématique	Nature de l'impact	Phase	Dispositions techniques du projet et mesures d'accompagnement	Incidence
Environnement acoustique	Impacts sonores	Chantier	Le site est localisé au sein d'une zone d'activités et le site est localisé dans une zone identifiée par le PPBE 16 liée à la circulation sur la RN 10. Selon la carte de bruit stratégique département de la Charente, le site est situé dans une zone où la moyenne du bruit est de l'ordre de 60 à 65 dB (type A). Concernant la phase chantier, des nuisances pourront être liées aux déplacements des engins de chantier, des poids-lourds ou des convois exceptionnels éventuels. Des nuisances sonores pourront être générées par la réalisation de certaines phases des travaux. Les entreprises intervenant sur le chantier seront sensibilisées afin de limiter le bruit.	Faible
		Exploitation	En phase d'exploitation, les émissions sonores sont principalement dues au trafic qui sera de l'ordre de 20 véhicules légers par jour. Une partie du site est existant. Le projet consiste en la création d'un parc de stationnement pour véhicules légers, il est donc attendu un trafic supplémentaire en phase exploitation, au terme du projet. Cependant ; le nouveau flux reste relativement faible. Des émissions sonores pourront provenir également des installations de ventilation du bâtiment existant (salle d'exposition).	Faible
Qualité de l'air	Emissions atmosphériques et de poussières	Chantier	Concernant la phase chantier, les émissions atmosphériques seront liées aux déplacements des engins de chantiers et autres véhicules. Ces engins seront conformes à la réglementation en vigueur. Concernant la poussière, une partie du site est existant, les engins circuleront sur des voies aménagées (en enrobée) capables de supporter leur passage limitant ainsi l'envol de poussières. Concernant les odeurs, il n'est pas attendu à ce que le chantier soit à l'origine de nuisances particulières.	Faible
		Exploitation	En phase d'exploitation, les émissions atmosphériques seront principalement dues au trafic des véhicules légers. Une partie du site est existant. Le projet consiste en la création d'un parc de stationnement pour véhicules légers, il est donc attendu un trafic	Modérée

Thématique	Nature de l'impact	Phase	Dispositions techniques du projet et mesures d'accompagnement	Incidence
			supplémentaire en phase exploitation, au terme du projet. Les véhicules transitant au sein du site engendreront des rejets dans l'air lié à l'échappement des gaz. L'installation existante est à l'origine de rejets atmosphériques issues des systèmes de ventilations et de chauffage du bâtiment.	
Environnement vibratile	Vibration	Chantier	En phase travaux, des vibrations sont possibles dues aux passages des poids-lourds, convois exceptionnels éventuels et travaux de terrassement. Les entreprises intervenant sur le chantier seront sensibilisées afin de limiter les vibrations.	Faible
		Exploitation	Pas d'incidences, en phase d'exploitation.	Nulle
Environnement lumineux	Emissions lumineuses	Chantier	Le projet est sur un site existant, localisé au sein d'une zone d'activités déjà concernée par de fortes émissions lumineuses. En phase travaux, en fonction de la période des travaux (automne ou hiver par exemple), le chantier pourra être éclairé. Les périodes d'éclairage du chantier seront réduites au strict minimum et seront limitées aux périodes d'activités.	Faible
		Exploitation	En phase d'exploitation, les éclairages extérieurs seront conformes à la réglementation en vigueur. Ils consisteront en des candélabres autonomes alimentées par un système de batterie et de panneaux photovoltaïque.	Faible
Déchets	Création de déchets	Chantier	Les travaux seront réalisés en prenant en compte la gestion des déchets : recyclage, réemploi et tri des déchets en fonction des filières de valorisation et d'élimination. Un suivi spécifique sera mis en place.	Faible
		Exploitation	En phase d'exploitation, au regard du projet, création d'un parc de stationnement pour véhicules légers, il n'est pas attendu d'augmentation de la quantité des déchets produits. De la même façon, les déchets produits correspondront aux mêmes typologies actuellement gérées par le site.	Nulle
Voies routières	Trafic	Chantier	Le projet est sur un site existant, localisé au sein d'une zone d'activités déjà concernée par la circulation de véhicules légers, concernant les déplacements des employés de la zone, et de poids-lourds notamment pour les livraisons. La phase chantier pourra causer une augmentation ponctuelle du trafic routier liée aux mouvements du personnel du chantier et aux poids lourds. Ces derniers pourront	Modérée

Thématique	Nature de l'impact	Phase	Dispositions techniques du projet et mesures d'accompagnement	Incidence
			éventuellement créer des perturbations ponctuelles des abords du site lors de certaines phases de travaux (convois exceptionnels éventuels). Ces perturbations seront limitées dans le temps et l'espace. Les entreprises intervenant sur le chantier seront sensibilisées au respect de la signalétique. Les travaux seront réalisés de manière préférentielle en dehors des périodes de présence du public, notamment concernant les travaux sur les aires de stationnement.	
		Exploitation	En phase d'exploitation, au regard de la nature du projet, création d'un parc de stationnement pour véhicules légers, il est attendu un trafic supplémentaire en phase exploitation, au terme du projet.	Modérée
Paysage	Intégration paysagère	Chantier	Lors de la phase de chantier, la présence d'engins de travaux pourra venir perturber le paysage. La présence de ces véhicules sera limitée dans le temps. De plus, le chantier sera maintenu propre par les entreprises intervenant sur le site. Le site n'est pas localisé au sein d'un périmètre de protection d'un monument historique. L'établissement est situé au sein d'une zone d'activités, entouré de locaux commerciaux présentant des volumes de hauteurs et dimensions diverses ainsi que de couleurs différentes.	Négligeable
		Exploitation	En phase d'exploitation, les incidences sur le paysage sont principalement dues à l'imperméabilisation d'une partie des espaces verts actuels pour la création d'un parc de stationnement pour véhicules légers. Cependant, le contexte paysager environnant reste très industrialisé.	Faible
Risque technologique	Augmentation des risques industriels	Exploitation	La commune de Ruffec n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Cependant, la commune est concernée par 4 risques technologiques. La commune de Ruffec est concernée par un risque lié aux Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE). La commune présente deux installations ICPE non SEVESO : SCACHAP – LECLERC et Société Ruffecoise de Distribution – Station-service LECLERC. Cependant, le site n'est pas directement concerné.	Faible

Thématique	Nature de l'impact	Phase	Dispositions techniques du projet et mesures d'accompagnement	Incidence
			La commune de Ruffec est également concernée par un risque lié aux canalisations de transport de matière dangereuses. Cependant, le site n'est pas directement concerné. La commune de Ruffec est concernée par le risque de pollution des sols. 65 anciens sites industriels ou activités de service sont recensés. Cependant, le site n'est pas directement concerné. La commune de Ruffec est également concernée par le risque de rupture de barrage.	

3.3. Incidences sur le milieu physique

Tableau 5 : Evaluation des incidences du projet sur le milieu physique

Thématique	Nature de l'impact	Phase	Dispositions techniques du projet et mesures d'accompagnement	Incidence
Topographie et sol	Modification de la topographie	Chantier	La partie du site concernée par le projet correspond actuellement à une parcelle occupée par une prairie en friche. Le projet entraînera une modification de l'occupation actuelle des sols ainsi qu'une artificialisation partielle de la parcelle. Pendant la phase de travaux, les véhicules et engins de chantier seront amenés à circuler temporairement sur la prairie afin d'accéder aux différentes zones d'intervention. Cette circulation pourra entraîner un tassement ponctuel du sol et une dégradation temporaire de la couverture végétale. Les circulations seront limitées aux besoins du chantier et organisées de manière à réduire autant que possible les incidences sur la parcelle. Il n'est pas prévu d'affouillement important dans le cadre du projet. Les terrassements seront limités aux besoins des aménagements prévus.	Faible
	Tassement du sol	Chantier		
Eaux superficielles et souterraines	Imperméabilisation des sols	Chantier Exploitation	Le projet consiste en la création d'un parc de stationnement sur une parcelle actuellement occupée par une prairie en friche. La réalisation du projet entraînera ainsi une modification de l'occupation actuelle des sols et une artificialisation partielle de la parcelle. Afin de limiter l'imperméabilisation des sols, les places de stationnement seront réalisées avec un revêtement perméable permettant de favoriser l'infiltration des eaux pluviales au droit des stationnements. Par ailleurs, des noues d'infiltration seront aménagées afin de recueillir et de gérer les eaux pluviales générées par les surfaces aménagées. Ces dispositifs permettront de favoriser l'infiltration des eaux dans le sol et de limiter le ruissellement vers les parcelles voisines. Ainsi, malgré la modification de l'occupation actuelle de la prairie liée à la création du parc de stationnement, les dispositions prévues en matière de revêtements perméables et de gestion des eaux pluviales permettront de limiter les incidences du projet sur l'imperméabilisation des sols et le ruissellement.	Faible
	Modification de l'écoulement des eaux souterraines	Chantier Exploitation		Nulle

Thématique	Nature de l'impact	Phase	Dispositions techniques du projet et mesures d'accompagnement	Incidence
	Pollution accidentelle	Chantier	En phase construction, les risques de déversement accidentel de substances chimiques polluantes (hydrocarbures, huiles...) sont possibles. Les entreprises intervenant sur le chantier seront sensibilisées aux enjeux environnementaux, à une organisation précise du chantier et au maintien de la propreté sur celui-ci. Ces mesures permettront de réduire les risques de déversement accidentel sur le chantier.	Faible
	Modification de l'usage des eaux	Exploitation	Une partie du site est déjà aménagée et comporte des installations existantes, qui ne sont toutefois pas concernées par le présent projet. Le projet porte sur l'aménagement d'un parc de stationnement sur une parcelle actuellement occupée par une prairie de fauche. Cet aménagement ne nécessitera pas la création de nouveaux équipements sanitaires ni d'installations consommant de l'eau. Aucun usage spécifique de l'eau n'est ainsi prévu dans le cadre du projet et aucune consommation d'eau supplémentaire n'est attendue à l'issue de sa réalisation. La gestion des eaux pluviales sera assurée par les dispositifs prévus dans le cadre du projet, notamment les places de stationnement perméables et les noues d'infiltration.	Nulle
Risques naturels	Risque d'inondation	Chantier Exploitation	La commune de Ruffec est couverte par le plan de prévention des risques inondation (PPRI) des vallées de la Charente et de l'Argentor, approuvé le 09/12/2002. Toutefois, le site n'est pas localisé dans une zone à enjeu. Le site ne se trouve pas dans une zone sujette aux inondations par remontées de nappes. Toutefois, la commune est concernée par ce risque.	Nulle
	Risque d'affaissement	Chantier	La commune de Ruffec est concernée par le risque de mouvement de terrain, mais ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) relatif aux mouvements de terrain. Le site est localisé en zone d'exposition modérée au retrait-gonflement des argiles. Le projet porte sur l'aménagement d'un parc de stationnement sur une parcelle actuellement occupée par une prairie de fauche. Les travaux entraîneront des terrassements nécessaires à la réalisation des places de stationnement et des noues	Modéré

Thématique	Nature de l'impact	Phase	Dispositions techniques du projet et mesures d'accompagnement	Incidence
			d'infiltration. L'emprise et la profondeur des terrassements resteront limitées aux besoins des aménagements projetés. Des études géotechniques pourront être réalisées en amont du projet afin de préciser les caractéristiques du sol et de prendre en compte les contraintes liées au retrait-gonflement des argiles dans la conception des aménagements.	
	Risque sismique	Chantier Exploitation	La commune de Ruffec se situe en zone de sismicité modérée.	Modérée
	Risque radon	Chantier Exploitation	La commune de Ruffec est concernée par un potentiel radon faible (1/3).	Faible

4. CONCLUSION

Le projet consiste en la création d'un parc de stationnement sur une parcelle agricole actuellement occupée par une prairie de fauche. L'aménagement prévoit la création de places de stationnement perméables ainsi que de noues d'infiltration destinées à assurer la gestion des eaux pluviales.

Le projet s'implante à proximité d'un site déjà aménagé au sein d'une zone industrielle.

Dans la réflexion menée en amont de ce projet, le porteur de projet a pris en compte :

- L'impact sur le milieu humain,
- L'impact sur le milieu physique.

Le projet étant situé sur une zone sous une forte influence anthropique et hors de toute zone d'intérêt pour la biodiversité (ZNIEFF, Natura 2000), le milieu naturel n'a pas été analysé.

L'analyse des enjeux environnementaux du projet a permis de mettre en évidence que les principales incidences sont identifiées en phase chantier, avec une incidence modérée sur le trafic et les risques naturels, notamment le retrait-gonflement des argiles et le risque sismique, qui seront pris en compte dans la conception du projet. Les entreprises intervenant sur le chantier seront sensibilisées aux enjeux environnementaux afin de limiter les nuisances sonores et vibratoires, les émissions atmosphériques et de poussières, les émissions lumineuses, les risques de pollution accidentelle, ainsi que les incidences liées aux circulations et à l'organisation du chantier.

En phase d'exploitation, les incidences sont globalement faibles à modérées et concernent principalement le trafic et les émissions atmosphériques liés à la création du parc de stationnement. L'imperméabilisation des sols sera limitée par la mise en place de revêtements favorisant l'infiltration et de noues d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales.